

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 25 JUN 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 39

Nb. de représentés : 4

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 33/1556 :

Approbation d'un contrat cadre d'Assistance Générale à Maitrise d'Ouvrage entre la Commune de Saint Pierre et Société Publique Locale Grand Sud (SPL Grand Sud)

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Madame AHO NIENNE Sandrine), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame GUIEN Marie Claire), RIVIERE Christelle (par Monsieur DIJOUX Stéphan).

ABSENTS :

MM. TIONOHOUE Sabrina, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, RAYMOND Edmée, BELLON Stéphan, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 28 juin 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2024.



Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240625-33-1556-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°33/1556 : Approbation d'un contrat cadre d'Assistance Générale à Maitrise d'Ouvrage entre la Commune de Saint Pierre et Société Publique Locale Grand Sud (SPL Grand Sud).

Chargé de Projets Structurants et Relation DCP - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la ville de Saint-Pierre initie des opérations d'aménagement, de développement et de construction d'équipements et d'espaces publics sur son territoire en recourant à des études préalables.

Par délibération, affaire n° 8/646 en date du 12 mars 2020, le Conseil Municipal avait déjà validé un premier contrat cadre d'Assistance Générale à Maitrise d'Ouvrage pour 4 ans. Ce dernier est arrivé à terme en mars 2024.

Aussi, la commune de Saint-Pierre souhaite renouveler ce contrat avec la SPL Grand Sud pour les quatre prochaines années de 2024 à 2028.

Les missions d'assistance et de conseil permettront à la Ville de définir, se positionner et valider le lancement d'études préalable et de processus opérationnels pour les projets qu'elle souhaite réaliser.

La commune de Saint Pierre exercera sur la SPL Grand Sud un contrôle analogue à celui mis en place pour ses propres services et notamment :

- ✓ Au niveau structurel en prenant part au Conseil d'Administration et au comité Technique de la société,
- ✓ Au niveau opérationnel en définissant les objectifs et en décidant des conditions financières, techniques et administratives des études préalables.

Il convient de préciser que dans le cadre de cette mission d'assistance générale, la SPL Grand Sud interviendra selon les termes du contrat et dans le respect des conditions générales d'intervention pour ses actionnaires telles que définies par le règlement intérieur sur les modalités de contrôle analogue adopté par le conseil d'Administration de la Société du 29 juin 2011 et modifié le 22 août 2013.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER les termes du contrat cadre et le recours à la SPL Grand Sud en tant qu'Assistant à Maitrise d'Ouvrage,**
- **DE L'AUTORISER, lui, l' élu délégué, le Directeur général des Services ou toute autre personne habilitée, dans son domaine de respectif de compétences, à SIGNER ledit contrat cadre d'assistance générale à Maîtrise d'Ouvrage au tout autre acte ou document afférent à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240625-33-1556-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024